

REGLEMENT DU BELGIAN JUNIOR CIRCUIT 2025

Table des matières

I. GENERALITES	2
Article 1.....	2
II. CALENDRIER - CLUBS	2
Article 2.....	2
Article 3.....	2
III. CATEGORIES - INSCRIPTIONS.....	3
Article 4.....	3
Article 5.....	3
IV. VOUCHER.....	4
Article 6.....	4
V. DROITS D'INSCRIPTION	4
Article 7.....	4
VI. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES.....	4
Article 8.....	4
Article 9.....	4
Article 10.....	4
Article 11.....	4
Article 12.....	5
VII. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES.....	5
Article 13.....	5
VIII. COACHING	5
Article 14.....	5
IX. POINTS CIRCUIT - CLASSEMENTS	6
Article 15.....	6
Article 16.....	6
Article 17.....	6
Article 18.....	7
X. INCENTIVES JOUEURS.....	7
Article 19.....	7
XI. RECOMPENSES.....	7
Article 20.....	7

- ✓ Les règles applicables à toutes les compétitions individuelles TWB et tous les tournois TWB sont en vigueur.
- ✓ Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour les tournois du Belgian Junior Circuit.

I. GENERALITES

Article 1

Le Belgian Junior Circuit est un circuit de plusieurs tournois, accessibles à certains jeunes (voir tableau à l'article 2) qui sont en ordre d'affiliation auprès de TWB ou de TV.

Ce circuit est organisé suivant les règlements de Tennis Belgium, de TWB et de TV.

Les plaintes concernant cette compétition doivent être envoyées au siège social de la Ligue où le joueur est affilié, au plus tard une semaine après la fin du dernier tournoi de la saison en cours.

II. CALENDRIER - CLUBS

Article 2

A chaque nouvelle saison, le calendrier des tournois est établi par les deux Ligues.

Chaque Ligue présélectionne les clubs susceptibles d'accueillir un tournoi.

Un cahier des charges est envoyé à ces clubs.

Chaque Ligue établit ensuite sa sélection et en informe l'autre Ligue.

Article 3

Un club organisateur qui ne respecte pas le cahier des charges et/ou le règlement du circuit pourrait ne plus être présélectionné la saison suivante.

III. CATEGORIES - INSCRIPTIONS

Article 4

Un calendrier de tournois est établi parmi les catégories suivantes et publié à l'avance.

Catégories		Classements	Date de naissance
SIMPLES	JF -15	A partir de 75 points	Nées en 2010 - 2011
	JG -15	A partir de 70 points	Nés en 2010 - 2011
	JF -13	A partir de 13.1	Nées en 2012 - 2013
	JG -13	A partir de 13.1	Nés en 2012 - 2013
	JF 11	11.1 et 11.2	Nées en 2014
	JG 11	11.1	Nés en 2014
	JF 10	11.1, 11.2, 11.3 et 11.4	Nées en 2015
	JG 10	11.1, 11.2 et 11.3	Nés en 2015
	JF -9	9.1, 9.2, 9.3 et 9.4	Nées en 2016 et après
	JG -9	9.1, 9.2 et 9.3	Nés en 2016 et après
Doubles JF et JG - 15		chaque joueur doit avoir un des classements de sa catégorie de simple.	Nés en 2010 - 2011
Doubles JF et JG - 13			Nés en 2012 - 2013
Doubles JF et JG 11			Nés en 2014
Doubles JF et JG 10			Nés en 2015
Doubles JF et JG -9			Nés en 2016 et après

Chaque joueur doit jouer dans sa catégorie d'âge même s'il bénéficie d'un voucher (voir article 6).

Les joueurs qui souhaitent s'inscrire en double doivent s'inscrire par paire (avoir trouvé eux-mêmes un(e) partenaire).

Article 5

Lorsqu'un joueur s'inscrit à un nombre supérieur autorisé de catégories ou de compétitions (cf. le règlement applicable à toutes les compétitions individuelles, article 4), outre les sanctions déjà prévues, il perd les éventuels points/circuit obtenus cette semaine-là en Belgian Junior Circuit et éventuellement ceux des autres circuits belges (Critérium, Belgian Circuit, etc.).

NB : les catégories de doubles du Belgian Junior Circuit ne sont pas prises en compte pour le nombre maximum de catégories autorisées.

IV. VOUCHER

Article 6

Lors d'une même saison, lorsqu'un joueur gagne deux tournois dans sa catégorie d'âge, en complément à son inscription dans sa catégorie d'âge, il a la possibilité de s'inscrire également dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, lors des autres tournois du Belgian Junior Circuit.

V. DROITS D'INSCRIPTION

Article 7

Le droit d'inscription par tournoi et par joueur est de :

- ✓ En simples

Fin des vacances scolaires de Printemps des 2 Liges à fin septembre	Octobre à fin des vacances scolaires de Printemps des 2 Liges
10 €	15 €

- ✓ En doubles : par paire, même prix d'inscription que pour les simples

VI. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES

Article 8

L'utilisation de terrains intérieurs est laissée à l'appréciation du juge arbitre.

Article 9

Le « no let » est appliqué en -11, -13 et -15, en simples comme en doubles.

Article 10

Le « no Ad » est appliqué en -11, -13 et -15, uniquement pour les matches de doubles.

Article 11

- ✓ En Simples, le tirage au sort des têtes de série est effectué de la manière suivante :
- Lors du 1er tournoi : sur base du classement fédéral des jeunes. A classement identique, on tient compte des points du dernier calcul de classement.
 - Dès la parution d'un classement du circuit, à classement fédéral identique, les têtes de série sont désignées sur base des « points circuit » du classement le plus récent. Le jeune avec le nombre de « points circuit » le plus élevé, est placé devant les autres jeunes, et ainsi de suite pour tous les cas similaires.

- ✓ En doubles, pour tous les tournois, les paires sont tirées au sort et placées dans un tableau unique, qui se joue par élimination directe. Les têtes de séries sont désignées de la façon suivante : l'équipe qui a les points 'indice de valeur' les plus élevés est désignée 1^{ère} tête de série et ainsi de suite pour la désignation des autres têtes de série; à points égaux, il y a un tirage au sort.

Article 12

Arbitrage : le club organisateur doit prévoir, à sa charge :

- ✓ l'arbitrage des finales des catégories de simples
- ✓ la présence d'un arbitre en stand-by lors des ½ finales des simples

En cas de non-respect, la fédération peut lui appliquer des amendes.

VII. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 13

Catégories Filles et Garçons - 11 ans

Terrain

- ✓ Longueur : 23,77 m
- ✓ Largeur : largeur du terrain de tennis (tant en simple qu'en double)
- ✓ Hauteur du filet : 91,4 cm

Balles

- ✓ Jaune (à pression normale)

Comptage des points

- ✓ Match en 2 sets gagnants, premier à 4 jeux, avec tie-break à 3/3 (1^{er} à 7 points avec deux points d'écart).

Pour les autres catégories, les règles techniques habituelles sont d'application.

VIII. COACHING

Article 14

Le coaching est autorisé aux conditions suivantes :

Pour les joueurs affiliés à TWB : le coach doit au minimum avoir une des qualifications suivantes :

- ✓ Minimum « niveau 1 » ou « Initiateur » (renseigné comme tel sur le site de TWB)
- ✓ Etre ou avoir été classé série A (national ou international)

Pour les joueurs affiliés à TV : le coach doit au minimum avoir une des qualifications suivantes :

- ✓ Diplôme « Instructeur B » (renseigné comme tel sur le site de TV)
- ✓ Etre ou avoir été classé série A (national ou international)

Le coaching est autorisé uniquement à partir du tableau final de chaque catégorie, en simples et en doubles, au changement de set (pas au changement de côté).

Avant le début d'un match, le coach doit obligatoirement se présenter au juge-arbitre de manière à recevoir un badge qu'il portera de façon visible durant tout le match.

Un même coach peut intervenir sur des matches différents.

Par match, 1 seul coach est autorisé; il n'est donc pas possible de changer de coach en cours de match.

Un coach peut entrer ou quitter un terrain au cours d'un match, uniquement lors d'un changement de côté des joueurs.

IX. POINTS CIRCUIT - CLASSEMENTS

Article 15

Afin d'assurer une publication rapide du classement du Circuit, le dernier jour de chaque tournoi, le juge-arbitre doit publier avant minuit, tous les résultats de son tournoi, via les programmes « Webclub » (TWB) ou « Elit » (TV).

Un calcul est établi de façon séparée pour chacune des catégories de simples et de doubles de chaque tournoi, par le siège social de Tennis Belgium.

A l'issue de chaque tournoi, le classement du circuit est publié.

Article 16

Par tournoi et par catégorie, à partir du tableau final (ou unique), les « points Circuit » suivants sont attribués :

SIMPLES	A partir de 8 participants	4 à 7 participants	2 à 3 participants
Vainqueur	20	12	8
Finaliste	16	8	4
1/2 final	12	4	
1/4 final	8		
1/8 final	4		

DOUBLES	A partir de 6 paires	Moins de 6 paires
	Point Circuit/joueur	Point Circuit/joueur
Vainqueur	10	6
Finaliste	6	3
1/2 final	3	1
1/4 final	1	0

Article 17

Pour gagner des « points Circuit », un joueur doit gagner au minimum un match.

Une victoire par WO (excusé ou non-excusé) permet au joueur de gagner des « points Circuit ».

Le joueur qui déclare ou est déclaré WO non-excuse n'obtient pas de « point Circuit » pour le tournoi en question.

Sur l'ensemble d'une saison, un joueur peut être déclaré 2 fois WO excuse sans conséquence pour ces « points Circuit ». A partir du 3^{ème} WO excuse, tous les « points Circuit » de la (des) semaine(s) en question sont immédiatement annulés.

Article 18

A l'issue de tous les tournois du Circuit, un classement final est établi de façon séparée pour chacune des catégories de simples et de doubles (voir les articles 15 et 16).

Par catégorie, un certain nombre de jeunes sont qualifiés pour le Championnat de Belgique Jeunes.

Pour plus de précisions sur les critères de participation au Championnat de Belgique Jeunes, consulter le document *Règlement du Championnat de Belgique Jeunes*".

X. INCENTIVES JOUEURS

Article 19

Pour les – 15 ans, lorsqu'une wild card est disponible pour un tournoi ITF U18 grade 4 ou 5, elle sera attribuée en priorité aux vainqueurs d'un tournoi du Belgian Junior Circuit et/ou du Championnat de Belgique Jeunes.

Cette wild card sera attribuée par le Comité National Juniors en concertation avec la Ligue à laquelle le joueur est affilié.

Au cas où le(s) joueur(s) envisagé(s) peut(vent) déjà participer au tournoi envisagé, en concertation avec les Ligues, une wild card pourra être demandée au juge-arbitre d'un tournoi ITF U18 d'un grade supérieur.

XI. RECOMPENSES

Article 20

Des coupes et/ou médailles récompensent les vainqueurs et finalistes.

Selon les possibilités, d'autres récompenses peuvent être offertes aux joueurs.